



RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N°81-2011-021 SPECIAL

AVRIL 2011

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2011

SOMMAIRE

81 - Préfecture Tarn

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Arrêté N °2011097-0001 - Arrêté fixant la liste des membres de la commission
départementale de la coopération intercommunale du Tarn (AP en date du 4 avril
2011)

..... 1



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau des collectivités territoriales

Arrêté fixant la liste des membres de la commission départementale
de la coopération intercommunale du Tarn

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-42 à L 5211-45 et suivants et R 5211-19 à R 5211-40 relatifs à la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2011 fixant le nombre de membres de la commission départementale de la coopération intercommunale et la répartition des sièges entre les différents collèges ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2011 relatif à la désignation des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 juin 2009 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de préfète du Tarn ;
- Vu la lettre du 25 mars 2011 du président du conseil régional de Midi-Pyrénées notifiant les résultats de l'élection de ses représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- Vu la délibération de l'assemblée départementale du conseil général du Tarn en date du 31 mars 2011 relative à l'élection des représentants du conseil général à la commission départementale de coopération intercommunale ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

81013 ALBI Cedex 09 - Standard : 05 63 45 61 61 - FAX : 05 63 45 60 20
www.tarn.pref.gouv.fr

a r r ê t e :

Article 1^{er} – La commission départementale de la coopération intercommunale est composée des 42 membres suivants :

A) représentants des communes :

1) 7 représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale :

- M. Sylvain FERNANDEZ, maire de Cambounet sur le Sor
- M. Henri BARROU, maire de Salles sur Cérou
- M. Alain ASTIE, maire de Rosières
- M. Sylvain CALS, maire d'Arifat
- M. André CUQ, maire de Faussergues
- M. Georges PAULIN, maire de Montdurausse
- M. Gérard GRAND, maire de Le Bez

2) 5 représentants des cinq communes les plus peuplées :

- M. Philippe BONNECARRERE, maire d'Albi
- M. Pascal BUGIS, maire de Castres
- M. Alain COSTES, adjoint au maire de Gaillac
- M. Claude FITA, maire de Graulhet
- M. Bernard CARAYON, maire de Lavaur

3) 5 représentants des autres communes du département :

- M. Didier HOULES, maire d'Aussillon
- M. Laurent GROS, maire de Lautrec
- M. Thierry DUFOUR, maire de Puygouzon
- M. Francis MAFFRE, adjoint au maire de Carmaux
- M. André FABRE, maire de Blaye-les-Mines

B) 17 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Paul QUILES, président de la communauté de communes du Pays Cordais
- M. Pascal NEEL, président de la communauté de communes du Tarn et Dadou
- M. Paul SALVADOR, président de la communauté de communes de Vère et Grésigne
- M. Claude JULIEN, vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois
- M. Alain BREST, président de la communauté de communes du Pays Rabastinois
- M. Jean-Luc CANTALOUBE, président de la communauté de communes du Pays Réalmontais
- M. Jacques ESPARBIE, président de la communauté de communes du Tarn-Agoût
- M. Raymond GARDELLE, président de la communauté de communes du Pays d'Agoût

- M. Jean-David ROOCKX, président de la communauté de communes du Causse Nord Ouest du Tarn
- M. André CABROL, président de la communauté de communes des Monts de Lacaune
- M. Damien CHAMAYOU, président de la communauté de communes des Monts d'Alban
- M. Lilyan AZAÏS, président de la communauté de communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune
- M. Jean-Paul CHAMAYOU, délégué communautaire à la communauté de communes du Montredonnais
- M. Bernard MIRAMOND, président de la communauté de communes du Pays Salvagnacois
- Mme Patricia BOUSQUET, vice-présidente de la communauté de communes Val 81
- M. Didier SOMEN, président de la communauté de communes du Ségala Carmausin
- M. Laurent BONNEVILLE, vice-président de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

C) 2 représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- M. Jean-Marc PASTOR, président du syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn
- M. Jean-Luc ESPITALIER, président du SIVOM d'aménagement de la vallée du Tarn

D) 4 représentants du conseil général :


- M. Thierry CARCENAC, conseiller général du canton d'Albi Nord-Est
- M. Roland FOISSAC, conseiller général du canton d'Albi Nord-Ouest
- M. Jean-Marie FABRE, conseiller général du canton de Roquecourbe
- M. Christian GALZIN, conseiller général du canton de Lautrec

E) 2 représentants du conseil régional :

- M. Jean TKACZUK, conseiller régional
- M. Bernard RAYNAUD, conseiller régional

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn.

ALBI, le **- 4 AVR. 2011**



Marcellé PIERROT